



## Arnaque sur le contrat d'honoraires forfaitaires du syndic

Par **Foxivert**, le **26/02/2009** à **00:59**

Nous nous apercevons que depuis 20 ans, le syndic calcule le montant de son contrat d'honoraires forfaitaires sur la base de tous les lots (appartements et chambres de service) indiqués dans le règlement de copropriété de l'immeuble. Or, depuis le début de la construction 1960 et même à la construction, bon nombre de lots de chambres ont été fusionnés dans les appartements pour les agrandir, d'autres ont été fusionnées pour faire des studios, d'autres sont résolument des lots secondaires dépendant des appartements. Seule 4 ou 5 ont un compte de charge spécifique et sont louées.

Dans sa gestion, le syndic n'envoie qu'un compte de gestion par copro dans lequel sont fusionnés tous ces lots en fusionnant les millièmes. On peut dire qu'il n'y a pas de compte de gestion par lot tel qu'il les comptes.

L'écart est très grand puisque il compte 77 lots alors qu'il n'y a en fait que 60 lots principaux. Que pouvons nous faire? Renégocier? Cette pratique est-elle juridiquement contestable? Peut-on exiger des compensations pour les trop perçus des années passées. Quelle juridiction s'il y a lieu?

Merci beaucoup pour votre aide.